

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1100/B.P.E. DECISIONS CONCERNANT LES MINISTRES

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
29 juin 1965

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1965

Date du numéro
1 août 1965

TEXTE INTÉGRAL

Le chef du Service de l'Elevage du Ministère des Affaires économiques assurera l'expédition des affaires courantes du Service Hydraulique pendant l'absence du chef du Service de l'Hydraulique, titulaire d'un congé pour compter du 16 juin 1965.